



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 18 avril 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 avril 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, M. PARDANAUD, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme DUQUE, Mme MEFTAH, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, et M. Mickaël DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme FAULE, Mme DIMPRES, M. PARDANAUD, M. BOURDOUNE et M. Alain DEDIANNE.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI

N° 2024-054 : REGIE DE RECETTES CAMPING DU PONT PICOT – AJOUT DE NOUVEAUX TARIFS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition d'ajout de nouveaux produits à la vente au sein de la boutique du camping municipal du Pont Picot, ainsi que les tarifs associés :

ARTICLE	PRIX VENTE TTC
SABLES FRAMBOISE	2,50
THON	2,80
BEURRE	2,50
SOUPE	3,00
SALADES COMPOSEE	3,50
COFFRET FEVES FAÏENCERIE COLAS	30,00
MAGNET FAÏENCERIE COLAS	5,00

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE d'intégrer les produits susmentionnés à la vente de la boutique du camping municipal du Pont Picot, aux tarifs indiqués.

Suivent les signatures.

